

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 19 DECEMBRE 2011 à 20 heures 00.**

Date de la convocation : **12 décembre 2011**

Date d'affichage : **12 décembre 2011**

**Présents** : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Elie BERARD, Michèle DANANCIER, Françoise BILLOUD, Robert SEVE, et Gilles DONGUY

**Absents excusés** : Jean-Claude GONOD, Eric GUILLERMIN et Elodie LELARDOUX

**Pouvoir** : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET  
Elodie LELARDOUX donne pouvoir à Michèle DANANCIER

**Secrétaire** : Jean-François NALLET

Le compte rendu de la réunion du 09 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Jean-François NALLET, Maire Adjoint présente l'état d'avancement du dossier. La prochaine rencontre avec l'Agence des Territoires est prévue le 21 décembre. Une réunion de la commission sera programmée en janvier sur une ½ journée pour étudier le dossier en vue de sa présentation au conseil municipal pour arrêt.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)**

Le Maire donne le compte rendu de la réunion du 05/12 et rappelle à l'assemblée la prise de la compétence optionnelle «Politique du logement et du cadre de vie : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)» par le conseil communautaire le 26/03/2007 qui s'applique à tout le périmètre de la communauté de communes. Cette action qui vise à améliorer le parc de logements existants (construits avant 1975) s'adresse à la fois aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.

La procédure OPAH se décompose en 3 phases :

1. le diagnostic préalable : réalisé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2011, présenté et validé par la Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du 7 juin 2011.  
Cet état des lieux de l'état du bâti ancien a permis de repérer un potentiel de 300 logements à réhabiliter sur les neuf communes du Canton de Coligny, soit environ une vingtaine pour la commune.
2. l'étude pré-opérationnelle : il est déterminé de rechercher les financements : Etat par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ain et Communauté de Communes du Canton de Coligny. Contrairement aux OPAH précédentes, la collectivité maître d'ouvrage, est appelée à prévoir une ligne budgétaire pour aider au financement des dossiers de réhabilitation des particuliers. Cette enveloppe sera fonction des objectifs quantitatifs et qualitatifs retenus par la communauté de communes.
3. le suivi / animation : phase opérationnelle par excellence, démarrage prévu à partir de cet automne et pour une durée de 3 ans.

Monsieur Frédéric Pichard du PACT Ain, cabinet retenu après consultation en commun avec la Communauté de Communes du Canton de Pont de Vaux, précise le plan d'intervention : reprise des éléments de synthèse du diagnostic préalable et la présentation de la méthodologie et des 4 étapes successives de l'étude pré-opérationnelle qui se déroulera durant le 1<sup>er</sup> semestre 2012 (janvier à mai), le complément du diagnostic, la détermination des besoins avec la constitution d'un échantillonnage représentatif et des études de cas (aspects technique et financier), l'élaboration du programme d'actions et la négociation pour la signature de la convention tripartite (objectif retenu : avant l'été 2012).

A cet effet, un encart sera diffusé dans «la plume» pour informer la population.

## **OPERATION LOGEMENTS**

Dominique COLIN, responsable du suivi du dossier donne le compte rendu de la réunion avec Ain Habitat.

Le bailleur contacté trouve particulièrement intéressant le contenu du programme proposé et notamment l'objectif de logements de performance énergétique en «passif». Il nous fait part de l'estimation des coûts qu'il a conduite sur la base du taux d'honoraire d'architecte et du coût de construction estimé à 1 500 € / m<sup>2</sup> (surcoût dû à l'objectif de performance énergétique). Hors aides et subventions possibles, l'opération conduirait le bailleur à financer environ 60 000 € de fonds propres par logement, sachant que les récentes dispositions fiscales (Taxes sur les bailleurs et augmentation de la TVA à 7 %) conduisent déjà à une augmentation de l'ordre de 10 000 € par logement. Compte tenu de cet équilibre financier difficile le bailleur nous fait part de sa difficulté à financer l'opération dans sa configuration imaginée. La négociation doit donc être poursuivie voir élargie à d'autres bailleurs sociaux.

## **CONVENTIONS DESSERTE FIBRE OPTIQUE**

Patrick BAVOUX, Maire Adjoint, rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet Très Haut Débit LIAin du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain, il est envisagé d'implanter une armoire NRO et des conduites de télécommunications sur les parcelles cadastrées B-563 et B-775 ainsi que deux conduits de télécommunication sur la parcelle cadastrée E-483 appartenant à la Commune.

L'infrastructure fibre optique déployée permettra, à terme, de rendre éligible la Commune de Bénay au Très Haut Débit (Internet Très Haut Débit, Télévision Haute Définition, Téléphonie). Le branchement vers les logements des particuliers se fera dans un second temps, uniquement sur demande de l'abonné.

Il donne lecture des conventions proposées pour la réalisation de ces travaux.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,  
le conseil municipal, à l'unanimité,*

**ACCEPTE** la réalisation de ces travaux, sous réserve que la parcelle de Dorthan devant accueillir la prochaine opération de construction d'ensemble sur la commune soit desservie en fourreaux enterrés aux frais du SIEA, en même temps que l'installation de l'artère.

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer les deux conventions pour les travaux de desserte fibre optique de Bénay énumérés précédemment.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

### **1°) Devis CEGELEC :**

Patrick BAVOUX, Maire Adjoint rappelle à l'assemblée la séance du conseil du 09 novembre 2011. Un devis avait été demandé pour la pose d'horloges astronomiques afin de mieux maîtriser nos consommations d'éclairage public en réduisant notamment le temps d'éclairage sur les postes des Jacquets, de Pélagey, des Platières et du Bourg ainsi que pour le remplacement d'un projecteur au bourg.

La Commune a reçu un devis pour un montant de 2 610.60 € HT pour l'ensemble des postes.

Après étude, il s'avère que le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain prendrait à sa charge la modification des postes de Pélagey, des Platières ainsi que le remplacement du projecteur, ce qui réduirait la charge communale à 584.60 € HT.

Patrick BAVOUX précise qu'en réduisant de moitié l'éclairage public nocturne, ces dépenses d'horloges sont amorties en moins de 3 ans. Il propose que l'éclairage soit éteint sur toute la commune de minuit à 6 h du matin.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,  
le conseil municipal, à l'unanimité,*

**ACCEPTE** la réalisation de ces travaux et leur inscription au budget primitif 2012 ;

**DECIDE** de réduire l'éclairage public pendant les 6 heures les moins fréquentées de la nuit, dès la mise en place des horloges : soit 6 heures d'économies.

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer tout document relatif à la pose des horloges et au remplacement du projecteur.

**2°) Compétence éclairage public :**

Par courrier du 31 mai 2011, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain me demande de proposer au vote de notre assemblée, le transfert ou non, de la compétence « Éclairage Public » au Syndicat. Cette démarche est consécutive au changement profond dont fait l'objet ladite compétence, en application des nouveaux statuts du Syndicat.

Aussi, en la matière, il s'agit désormais d'un réel transfert de compétence. Le cas échéant, le Syndicat effectuera, pour le compte des communes, les prestations telles que les travaux et la maintenance. Il prendra notamment en charge la fourniture d'énergie.

Le transfert de compétence « Éclairage Public » au Syndicat, fera l'objet d'un audit contradictoire, qui permettra de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles des communes pour l'année complète précédente. Aussi, pour la cotisation de 2012, correspondant à la 1<sup>ère</sup> année du nouveau système de cotisation, les consommations de 2010 seront prises en compte.

Il revient à notre conseil municipal de se prononcer sur l'éventuel transfert de cette compétence au Syndicat. Lors de l'assemblée générale du 9 avril dernier, la compétence Éclairage public est modifiée et chaque commune est invitée à délibérer ou non sur son transfert de compétence.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

**DECIDE** de transférer la compétence « Éclairage Public » au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain ;

Comme spécifié dans les statuts du Syndicat, celui-ci exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :

- la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations
- la maintenance préventive et curative de ces installations,
- la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,
- la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux ;

**DECIDE** de réduire l'éclairage public pendant les 6 heures les moins fréquentées de la nuit, dès la mise en place des horloges : soit 6 heures d'économies afin de réduire sa consommation électrique et que le transfert de compétences au SIEA ne remet pas en cause cette décision.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour notifier cette décision au Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain, et pour mener à bien les démarches nécessaires pour une bonne application de cette décision

### **3°) Embellissement du village et enfouissement des réseaux :**

Patrick BAVOUX, Maire Adjoint, rappellent au Conseil Municipal les travaux d'extension du réseau de télécommunications envisagés au lieu-dit « Le Bourg » dans le cadre de travaux coordonnés avec l'installation de l'artère de la fibre optique. Cette artère principale traversera le bourg en réseau enfoui et la commune souhaite profiter de l'occasion pour enfouir les autres réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public. A cet effet, elle a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain pour chiffrer l'investissement nécessaire pour ces travaux d'enfouissement :

#### **1°) ESTHETIQUE DES RESEAUX – GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION :**

Montant des travaux projetés TTC :	38 400 €
Subvention du syndicat :	11 400 €
Montant à charge de la Commune :	26 600 €

#### **2°) ESTHETIQUE DES RESEAUX : ELECTRIFICATION RURALE « LE BOURG » :**

Montant des travaux projetés TTC :	201 000 €
Subvention SIEA au titre de l'esthétique : 50 % TTC :	100 500 €
Subvention SIEA pour travaux coordonnés : 20 % TTC :	40 200 €
Subvention complémentaire SIEA au nouveau contrat de concession :	7 236 €
Récupération de la TVA :	32 964 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la Commune (10% du TTC) :	20 100 €

Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain interviendra en tant que mandataire des travaux pour le compte de la Commune, Maître d'Ouvrage.

Patrick BAVOUX rappelle que la proposition du SIEA de mettre à la charge de la commune une part très réduite de la dépense de travaux s'explique par le fait que la commune a toujours différé ces travaux d'embellissement, et que, étant une des dernières du département à les entreprendre, elle peut bénéficier de ces taux avantageux.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,  
le conseil municipal, à l'unanimité,*

**ACCEPTE** la réalisation des travaux présentés, et que les montants seront inscrits au budget primitif 2012,

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer la ou les conventions de Mandat à intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain et la Commune.

### ***SAPEURS POMPIERS : ALLOCATION DE VETERANCE***

Le sujet est reporté à une prochaine réunion de conseil.

Lecture du courrier de l'union départementale des sapeurs pompiers de l'Ain stipulant que l'allocation de vétéranisme pourrait être versée par les communes et non plus par le département.

### ***ECOLE***

#### **1°) Suivi du chantier**

Robert SEVE, présente l'état d'avancement du chantier. Le conseil municipal précise quelques demandes concernant la clôture de la cour, et notamment la configuration du portail.

## 2°) Subvention exceptionnelle Sou des écoles

Dominique COLIN rappelle la séance du conseil municipal du 09 novembre 2011 où il a été demandé au Sou des Ecoles d'adresser en mairie une demande de subvention formelle présentant les activités projetées, les coûts prévisibles et les objectifs pédagogiques. L'association a adressé ce dossier en retour.

Il propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au titre de l'année 2011 pour que le Sou des écoles puisse assurer le financement des projets d'activités de l'école, notamment les activités «apprentissage de la natation» et «arts du cirque». Il précise que les crédits sont suffisants sur ce compte.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et du Maire-adjoint  
et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**DECIDE** de verser, sur l'exercice 2011, une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit du Sou des Ecoles.

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer le mandat correspondant.

### **ECLAIRAGE STADE**

Isabelle CORSAIN, responsable des bâtiments informe l'assemblée d'une demande de l'association Rugby Club de Bény souhaitant une évolution de l'éclairage du stade pour les entraînements.

Un devis a été demandé à l'entreprise Duvert ; le coût s'élèverait à 26 437 €. Aucune subvention de ne peut être accordée par le Syndicat Intercommunal d'Energie et e-Communication de l'Ain et par le Conseil Général de l'Ain.

Elle informe de la rencontre avec le Président de l'association au cours de laquelle le Président a indiqué avoir trouvé, en consultant les petites annonces sur Internet, un dispositif d'éclairage d'occasion à 6 000 €. Il a précisé que le R.C.B pourrait financer ce type d'acquisition mais qu'il solliciterait la commune pour prendre en charge le coût de fonctionnement.

Après accord de l'assemblée, le Maire demande au Président, présent lors de la réunion de conseil, de préciser les attentes du club.

Il est précisé que la commune a déjà contribué largement à l'installation du club et à l'adaptation des équipements. Une contribution complémentaire, compte tenu du contexte budgétaire ne pourrait être que réduite et non récurrente.

Après discussion, le conseil décide d'attendre un dossier complet de chiffrage de l'opération de la part du club et, dans le même temps, étudiera les coûts liés au nécessaire changement de contrat de fourniture d'électricité. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

### **AVENANT N°3 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Jean-François NALLET, Maire Adjoint, rappelle à l'assemblée la délibération du 02 décembre 2009 relative à l'avenant n°2-2009 au Contrat Enfance Jeunesse qui a permis d'inscrire une action sur le champ de la jeunesse « Accueil de loisirs périscolaire » et d'élargir le territoire contractuel à la commune de Bény.

Par ailleurs, il rappelle la volonté des élus de l'entente intercommunautaire créée pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles « caRAMel » de renforcer le temps d'animation du relais à hauteur de 1,5 ETP (soit + 0,5 ETP) pour garantir une bonne qualité des temps collectifs et développer le service de prêts. La CAF a donné son accord pour une prise en charge du développement du relais caRAMel à compter de 1<sup>er</sup> juin 2011.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier le contrat en cours pour permettre d'inscrire une action nouvelle sur le champ de l'enfance qui porte le temps d'animation du relais retenu pour la Communauté de Communes du Canton de Coligny à 0,63 ETP à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 dans le cadre de l'avenant n° 3-2011 au Contrat Enfance Jeunesse.

Il indique que la communauté de communes a approuvé l'avenant lors de sa séance du 5 décembre 2011.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,  
le conseil municipal, à l'unanimité,*

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer l'avenant n°3 -2011 au Contrat Enfance Jeunesse- Convention d'objectifs et de financement-dossier n° 2008-211- avec les communes de Domsure, Beaupont, Villemotier, Bény et en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

### **LOCAL BIBLIOTHEQUE**

Plusieurs demandes d'allocation de locaux ont été reçues en mairie en lien avec la prochaine libération du local de la bibliothèque municipale en fin d'année 2012. La commission des bâtiments s'est saisie du dossier. Isabelle CORSAIN, Maire Adjoint présente les propositions de la commission.

Une discussion s'engage au sein du Conseil. L'affectation des locaux est soumise au vote. Le conseil opte majoritairement pour une mise à disposition de ce local à la compagnie des sapeurs pompiers afin d'améliorer les conditions de fonctionnement (aménagement de vestiaires hommes et femmes adaptés et distincts, mise à disposition de toilettes). Il est précisé que cette mise à disposition du local sera précaire et révocable. Il est également précisé que les réunions de bureau doivent toujours se tenir dans les salles mises à disposition par la Mairie.

Concernant l'organisation des futurs locaux de la bibliothèque, une réunion sera programmée en janvier avec les commissions affaires scolaires et bâtiments pour définir le projet de bibliothèque municipale et scolaire.

### **ETAT DES RESTES A REALISER 2011**

Suite à la réunion de la commission finances du 17 décembre, le Maire donne lecture de l'état des restes à réaliser 2011. Il rappelle que cet état permet à l'ordonnateur d'effectuer le paiement des factures d'investissement courantes avant le vote du budget primitif et indique que le reliquat ne porte que sur les crédits ouverts au budget primitif.

L'état des restes à réaliser pour le budget de la commune est le suivant :

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Emprunt	95 000 €	621 400.00 €
Réserves foncières	8 770 €	
Travaux bâtiments communaux	1 330 €	
Signalisation des rues	500 €	
Travaux Ecole	557 064 €	275 588 €
Révision du PLU	20 997 €	
Matériel	6 400 €	
Opération DORTHAN	2 000 €	
TOTAL	692 061 €	896 988 €

L'état des restes à réaliser pour le budget assainissement : Aucun

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Prix du repas cantine au 1<sup>er</sup> janvier 2012** : Après discussion, le conseil décide de ne pas augmenter le prix du repas de la cantine scolaire vu qu'il a été augmenté le 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'augmentation a lieu généralement tous les deux ans.

**Stagiaire à la cantine** : Alicia ROUGE effectuera un stage du 12 au 31 mars dans le cadre de sa formation pré-professionnelle à la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

**Avis naissance** : Tess et Lisa ZUCCONI, Les Blanchets, nées le 09 novembre.

**Opération toiture façade – Rappel** : Un nouvel appel à projets est lancé du 01/10 au 01/03/2012 par le Syndicat Mixte Bresse-Revermont-Val de Saône dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes.

**SIAE Sevron-Solnan** : Dominique COLIN donne le compte rendu de la réunion du 07 décembre. Le syndicat a demandé au syndicat de rivière Seille de confectionner un document global de Déclaration d'Intérêt Général sur tous les cours d'eau (rivières, ruisseaux, biefs..) sur lesquels le syndicat est compétent pour intervenir. Ce document est abouti et donnera lieu à une enquête publique qui aura lieu au 1<sup>er</sup> semestre. Il permettra de fonder juridiquement une bonne partie des travaux programmés pour les années 2012 et suivantes.

Par ailleurs, le syndicat travaille à faire évoluer ses statuts pour exercer une compétence plus globale sur les problématiques de gestion de l'eau et ne plus se cantonner aux seuls travaux d'aménagement hydrauliques.

**Assemblée générale de l'Atelier de la danse** : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale : rapports moral, d'activité, financier.

**Assemblée générale de l'AAPPMA** : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale : rapports moral, d'activité, financier, et prévisions 2012.

**Photocopieur** : L'ancien photocopieur de la mairie a été cédé à la commune de Montagna le Reconduit. Cette commune a adressé ces sincères remerciements pour cette cession.